

LIVRET D'ACCUEIL



**ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES
(EHPAD)
RESIDENCE SAINT ASTIER**

Adresse : Prés de la Société BP 424 - 46150 CATUS

E-mail : accueil@ehpad-catus.com

Site : www.ehpad-catus.com

Tel : 05.65.21.20.60

Fax : 05.65.21.34.38

SOMMAIRE

<i>Editorial du directeur.....</i>	3
<i>Présentation de l'établissement.....</i>	4
<i>Historique.....</i>	4
<i>Statut.....</i>	5
<i>Publics accueillis et missions.....</i>	5
<i>Capacité d'accueil.....</i>	5
<i>Projet d'établissement.....</i>	6
<i>Le Conseil de la Vie Sociale.....</i>	9
<i>Liste des personnes qualifiées.....</i>	10
<i>Fonctionnement interne.....</i>	11
<i>Les équipes.....</i>	11
<i>Les services.....</i>	14
<i>Admission en établissement.....</i>	21
<i>Le déroulement.....</i>	21
<i>Contenu du dossier.....</i>	21
<i>Tarifs.....</i>	22
<i>Accueil permanent et temporaire.....</i>	22
<i>Conditions de facturation.....</i>	23
<i>Prestations et services.....</i>	23
<i>Partenaires.....</i>	33
<i>Carte de localisation et plan de l'établissement.....</i>	35
<i>Annexes (Liste des membres du CVS, organigramme, Charte de la personne âgée dépendante, Numéro d'appel «Allo maltraitance»)</i>	

Editorial du Directeur

Chères résidentes, chers résidents, Mesdames et Messieurs leurs familles, Mesdames et Messieurs les Tutelles,

Trop souvent, et depuis trop longtemps, les maisons de retraite sont des lieux qui dans les esprits cristallisent toutes les peurs liées au grand âge et à la perte d'autonomie.

Réfutant toute vision défaitiste de la vie en institution, notre établissement s'attache au contraire à bousculer les idées reçues en proposant à ses résidents, dans le cadre d'un service public et à des tarifs très concurrentiels, un lieu de soins et de vie agréable, moderne, stimulant, sûr, et chaleureux.

Venir chez nous, c'est d'abord découvrir une structure hôtelière d'excellent niveau, des chambres gaies et propres, des locaux lumineux, un cadre naturel exceptionnel. C'est ensuite bénéficier d'une prise en charge individualisée et adaptée aux besoins de chacun, et c'est enfin pouvoir accorder sa confiance à nos équipes et notre projet.

A la fois professionnelles, responsables, et impliquées, nos équipes défendent à tous niveaux des valeurs humaines de partage et de solidarité. Elles se donnent pour challenge quotidien de faire du bon et beau travail afin que chaque résident puisse dans notre établissement trouver ou retrouver un sens à la vie.

Notre projet quant à lui consiste à garantir un niveau élevé de qualité sur toutes les prestations que nous nous devons de vous apporter, à tout mettre en œuvre pour qu'il soit agréable à tous de vivre ensemble et qu'il soit donné à chacun de nos résidents d'être écouté, accompagné, et pris en charge avec compétence et respect.

En parcourant ce livret d'accueil vous trouverez je l'espère, les éléments d'information vous permettant de vous faire une idée précise de notre établissement, de son fonctionnement, et des valeurs qui s'y expriment.

Encore mieux, et sur simple rendez-vous téléphonique, une visite de nos locaux vous familiarisera avec notre structure, et sera l'occasion d'un échange fructueux avec nos équipes.

Vous souhaitant une bonne lecture, et dans l'attente d'avoir le plaisir de faire votre connaissance, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pascal CORNIOT

Présentation de l'établissement

- **Historique**

Créé le 2 janvier 1995 et implanté à Catus dans le Lot, (commune de 939 habitants) sous la forme d'une MAPA* de 28 lits, l'établissement est médicalisé le 1^{er} mars 2007 et devient un EHPAD*.

Ce changement de statut s'accompagne d'un projet d'extension de 25 lits dont les travaux débuteront le 15 février 2007.

Le 1er octobre 2008, les résidents sont transférés dans le bâtiment neuf. Les anciens locaux ferment pour rénovation. La capacité d'accueil est alors portée à 28 lits par un premier avenant à la convention tripartite.

De 2008 à 2009, les travaux de rénovation et de réaménagement de l'ancienne MAPA permettent la création d'une nouvelle cuisine, d'une salle de restaurant et d'un secteur protégé.

Le 7 novembre 2009, c'est un établissement entièrement rénové, clair, spacieux et accueillant qui ouvre au public ses 46 lits médicalisés.

Le taux plein d'occupation est atteint le 31 décembre 2009. ¹

Ancienne MAPA



Extension

*MAPA : Maison d'Accueil pour Personnes Agées

*EHPAD : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

Depuis son extension, la Résidence Saint Astier s'inscrit dans une démarche environnementale :

- ➔ Mise en place du tri sélectif en octobre 2010
- ➔ Raccordement au réseau de chaleur communal en décembre 2010

• Statut

Rattachée au CCAS* de Catus, la Résidence Saint Astier est un établissement de droit public à but non lucratif. Il est habilité à l'aide sociale. Sa gouvernance est assurée par un **Conseil d'administration** composé de 15 membres représentants de la commune.

*Régit par les articles L.315-10 à L315-12 du Code de l'action Sociale et des familles, et présidé par le Maire de la commune, le **Conseil d'administration** définit la politique générale de l'établissement. Il se réunit régulièrement pour débattre et acter, à partir des éléments présentés par la direction, les décisions qui engagent la structure. Il vote les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.*

Comme tout EHPAD, l'établissement est signataire d'une convention tripartite conclue avec le Conseil Général du département et l'ARS*. Cette convention fixe les moyens financiers et humains dont est dotée la structure.

- **Public accueilli et missions**

La résidence Saint Astier accueille les personnes âgées de 60 ans au moins, des deux sexes, et quel que soit le degré de dépendance. Ses principales missions envers ses résidents sont :

- D'apporter toute l'aide nécessaire à la vie quotidienne
- De garantir des soins adaptés et individualisés
- De favoriser le maintien des capacités
- De proposer des activités et un cadre de vie favorisant le lien social

• Capacité d'accueil

- Hébergement permanent : 44
- Accueil temporaire : 1

*CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

*ARS : Agence Régionale de Santé

- **Projet d'établissement**

Il comprend trois volets :

Le projet de vie :

Un « Projet de vie individualisé » est établi avec chaque résident en prenant en compte ses habitudes, son histoire, ses capacités, sa sociabilité, ses préférences et les rapports qu'il entretient avec l'extérieur. Ce projet se construit à partir d'entretiens individuels permettant de mettre en parfait accord les attentes du résident (ou, le cas échéant, de son représentant légal) et les possibilités offertes par l'établissement.

Chaque résident a d'ailleurs un référent attitré qui sera pour lui un interlocuteur privilégié dans tous les domaines.

Le projet de soins :

Le projet de soins a pour objectif de conjuguer les moyens matériels et humains afin d'offrir à chaque résident une qualité de soins répondant à ses besoins spécifiques en termes thérapeutique et d'accompagnement. Pour se faire, l'EHPAD est doté d'un personnel médical et paramédical compétent.

L'équipe soignante

Placée sous l'autorité du médecin coordonnateur, l'équipe soignante est là pour prendre soin des personnes âgées. Les soins et la prise en charge sont individualisés et adaptés au quotidien.

L'équipe soignante est composée d'un cadre de santé infirmier référent, de trois infirmières, d'une psychologue, et de neuf aides soignant(e)s diplômé(e)s d'Etat.

Elle veille sur le résident tout au long de la journée, et met en place les mesures de préventions nécessaires dans le domaine de la dépendance, notamment sur les thèmes de l'incontinence (1), des chutes (2), de l'état cutané (3), de la nutrition, de l'hydratation (4). Elle s'emploie

également au dépistage et à la prise en charge de la dépression et des troubles cognitifs en collaboration avec l'infirmière psychiatrique et la psychologue.

L'accompagnement de la fin de vie est aussi l'une de nos valeurs fortes. Il fait l'objet d'un partenariat avec le réseau ICARE et les bénévoles de l'ASP (Association pour le développement des Soins Palliatifs).

La formation continue permet à l'équipe soignante de se tenir au fait des méthodes et techniques les plus performantes pour garantir la qualité des soins.

- (1) Suivi de l'élimination, mises au WC fréquentes...
- (2) Aides techniques et humaines
- (3) Massage, changement de positions, mobilisations fréquentes
- (4) Pesées mensuelles, incitation à boire, feuille d'ingestat...

Les intervenants paramédicaux

Le résident a libre choix des intervenants paramédicaux qui lui sont nécessaires (pédicure-podologue, kinésithérapeute, dentiste, etc.). La maison médicale du village permet d'avoir plusieurs de ces spécialités à proximité immédiate.

La prise en charge financière des soins

L'ensemble des soins de nursing et des soins infirmiers sont pris en charge par l'établissement. Les médicaments et les prestations libérales sont pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'à domicile.

L'accessibilité aux informations de santé

Tout résident peut accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation, soit sous forme de communication. Les règles et les conditions de diffusion sont décrites dans le contrat de séjour signé entre le résident et l'établissement.

Le résident peut se faire accompagner de la personne de son choix lors de ces entretiens.

Le projet d'animation :

L'animation a pour but de créer du lien social, de faire de l'établissement un lieu de vie et de détente au travers d'activités collectives. Elle favorise les échanges, permet de lutter contre l'ennui, donne du sens et du rythme à la vie en institution.

Elle permet à chaque résident de poursuivre un projet personnel au travers des activités qu'il affectionne. C'est aussi une invitation à rester actif le plus longtemps possible.

Les activités sont adaptées aux rythmes et aux capacités physiques et psychiques des résidents, elles sont diversifiées. Les résidents sont libres de leurs choix, aucune activité n'est imposée.

Les activités sont encadrées par l'animatrice. Y participent :

- Certains membres du personnel : en fonction des savoir-faire de chacun.
- Les bénévoles. Présents une demie journée par semaine, ils apportent un lien avec l'extérieur.

CALENDRIER

L'animation a lieu du lundi au vendredi tous les après-midi.

Un planning hebdomadaire des animations est affiché dans le salon télé et devant l'ascenseur. Il est également diffusé auprès de chaque résident.

Les principales activités proposées sont :

- Ateliers bien-être : coiffure, massage, maquillage
- Ateliers de travail manuel : dessin, peinture, collage, cuisine, jardinage, cueillette...
- Ateliers récit de vie, mémoire, chant, remue-méninges qui s'appuient sur le vécu et le savoir-faire.
- Groupes de paroles permettant à chacun de s'exprimer, d'échanger, de se souvenir ou encore de décider.
- Rencontres intergénérationnelles

- Ateliers d'initiation informatique visant à acquérir les bases nécessaires à l'utilisation d'internet
- Activités ludiques et artistiques : théâtre, chant, diaporamas, goûter festifs, repas à thème, démonstration de danses, écoute musicale, poésie...
- Activités à thème en lien avec l'actualité nationale ou locale
- Activités d'extérieur : pique-nique, pétanque
-

Les créations réalisées dans le cadre de l'animation sont mises en valeur dans l'établissement.



Le potager



Atelier cuisine

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

Conformément au décret du 2 novembre 2005, un Conseil de la Vie Sociale a été mis en place au sein de l'établissement.

Il permet aux résidents d'être associés au fonctionnement de l'établissement.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement : l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux...

Il est en particulier consulté sur le projet d'établissement et sur le règlement de fonctionnement.

Il est composé des membres suivants élus pour 2 ans :

4 représentants des résidents

3 représentants des familles

3 représentants du personnel

2 représentants de l'organisme gestionnaire

Le Conseil de la Vie Sociale se réunit au moins trois fois par an. Le résident ou sa famille peuvent à tout moment demander à rencontrer un Membre du Conseil de la Vie Sociale, représentant les résidents ou les familles pour solliciter l'examen d'un point relatif au fonctionnement de la structure. La liste des membres du CVS est annexée au présent livret.

• **Liste des personnes qualifiées**

Ces personnes sont chargées d'assister les résidents en cas de litige avec l'établissement. Elles interviennent au nom du résident auprès de la direction

Elles rendent compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements, à l'intéressé ou à son représentant légal et en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire.

Les personnes qualifiées pour le département du Lot sont :

- Madame GAILLARD Madeleine
- Monsieur SOUCQUIERES Claude

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles aux adresses suivantes :

- Conseil Général du Lot, avenue de l'Europe, Regourd, 46005 CAHORS Cedex 9
- Délégation Territoriale du Lot de l'ARS, route de Lacapelle, Cabizat, 46000 CAHORS
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, Cité Sociale, 304 rue Victor Hugo, CS 80228, 46000 CAHORS Cedex 9.

Fonctionnement interne

- Les Equipes

Administration



Pascal CORNIOT
DIRECTION



Emilie MOITA
SECRETAIRE
COMPTABLE

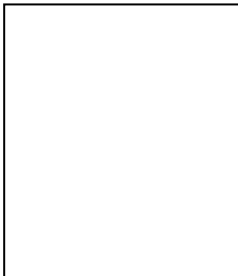
Animation



**Géraldine
BARBARA
BESSIERES**
ANIMATRICE

Carole MARTIN
ANIMATRICE
Remplaçante

Médical



**MEDECIN
COORDONNATEUR**



**Caroline
VITTORI**
PSYCHOLOGUE

Sécurité -Entretien



Alexis RODRIGUEZ
AGENT TECHNIQUE
Pompier volontaire



Séga TRAWALLY
AGENT DE
NETTOYAGE



**Cécile
MINARDO**
CADRE DE SANTE



**Agnès
LAUTERIE**
INFIRMIERE



**Sylvie
BRUNET**
INFIRMIERE



Rosa AUBERT
INFIRMIERE

Soins



Mélanie BALDY
AIDE
SOIGNANTE
JOUR



Lisa AIMO-BOOT
AIDE SOIGNANTE
JOUR



Ophélie MINOZZI
AIDE SOIGNANTE
JOUR



**Marie-Hélène
FOURCAUD**
AIDE SOIGNANTE
JOUR
Sauveteur SST*



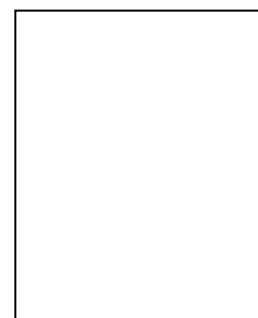
**Sylvie
GARRIGOU**
AIDE
SOIGNANTE
JOUR



Patrick LLOPIS
AIDE
SOIGNANT
JOUR



Sonia PONS
AIDE SOIGNANTE
JOUR



**Solange
TOURNEUR**
AIDE SOIGNANTE
JOUR



Sophie DEMOGUE
AIDE SOIGNANTE NUIT
Sauveteur SST*



Magali BOUR
AIDE SOIGNANTE NUIT

Elisabeth VISTRY
AIDE SOIGNANTE
NUIT

Service Hôtelier



Léa GIRARD
REFERENTE CUISINE
RESTAURANT



Maeva ALY
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



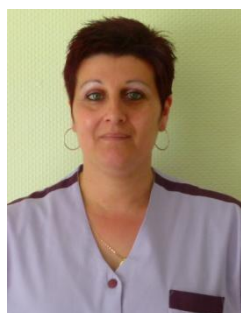
Clément SOULIE
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



Selda KAMILOGLU
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



Otilia CHAMBRIN
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



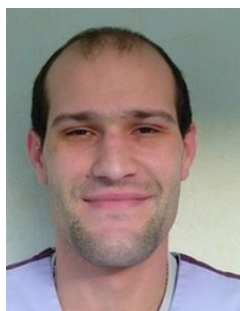
Isaura DOS SANTOS
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



Christelle LABORIE
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



Lucie LADET
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR



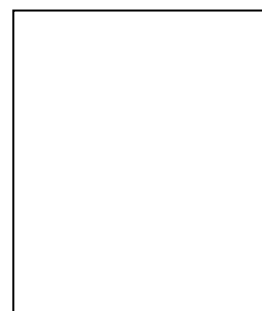
Yoan SARRUS
AGENT DE
SERVICE
HOTELIER JOUR



Isabelle RIVAILLE
AGENT DE SERVICE
HOTELIER JOUR
REFERENTE
MENAGE



Nadine GINIES
AGENT DE
SERVICE HOTELIER
NUIT



Thierry BOILEAU
AGENT DE
SERVICE
HOTELIER NUIT

* SST : Sauveteur Secouriste du Travail

- **Les services**

L'établissement emploie 31 agents répartis dans les services suivants :

- Administration

Le directeur est le premier interlocuteur des familles et des résidents tout au long du séjour. Il rencontre les résidents et leurs familles dès leur demande d'inscription sur liste d'attente et prononce les admissions. Responsable de la bonne marche de l'établissement sur le plan administratif, financier, ainsi que sur le plan de la qualité des services rendus aux résidents, il met en œuvre le



Projet d'établissement et coordonne l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration. Il prépare le budget et en assure le suivi tout au long de l'année, gère et anime les ressources humaines, est ordonnateur des dépenses, veille à l'entretien des matériels et bâtiments et fait en sorte que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées.



La secrétaire – comptable effectue les tâches administratives et comptables courantes liées au fonctionnement de l'établissement et assiste la direction dans la préparation et le suivi budgétaire. Elle accueille, renseigne et oriente les familles, les résidents, les fournisseurs et toutes personnes se présentant à la résidence. Elle assure la gestion et le suivi des dossiers administratifs des résidents. et prend en charge

la constitution des dossiers de demandes d'aides sociales (APA, APL, Aide sociale à l'hébergement).

- Animation - Vie sociale

L'animatrice organise et propose des activités intellectuelles, manuelles, physiques, ou récréatives en tenant compte des attentes et des capacités de chacun.



En charge de la vie sociale de l'établissement, elle intervient dans les réunions pluridisciplinaires concernant les admissions et le suivi des résidents. L'animatrice est aussi disponible pour rendre service aux résidents et les accompagner dans leurs démarches quotidiennes (rédiger un courrier, prendre rendez-vous...) ou pour répondre à des questions diverses.

- Sécurité-entretien

L'agent technique veille à la sécurité des biens et des personnes. Il entretient la structure et ses abords, veille au bon fonctionnement des équipements, effectue les travaux nécessaires pour maintenir un cadre de vie agréable. Polyvalent, il intervient dans de nombreux corps de métier du bâtiment. Tantôt maçon, jardinier, électricien, il est à l'écoute des résidents pour changer une ampoule, fixer un cadre au mur, effectuer de nombreuses réparations.



Maîtrisant parfaitement les règles de sécurité, il s'assure du bon fonctionnement des matériels de secours et assure la formation du personnel en matière de prévention et d'alarme incendie.

- Coordination médicale

- Le médecin coordonnateur



Le médecin coordonnateur élabore le projet général de soins de la structure et coordonne sa mise en œuvre en collaboration avec l'infirmière référent.

Il participe aux décisions d'admissions en veillant à ce que l'état de santé des personnes à accueillir soit compatible avec les capacités de soins de l'établissement. Il renseigne le dossier médical du résident dont il évalue régulièrement le degré de dépendance. Il procède à cette occasion au dépistage des troubles cognitifs.

Garant de la qualité des soins, il évalue les risques sanitaires, veille à la mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires, et travaille avec l'infirmier référent à l'élaboration et à la mise à jour des différents protocoles de soins.

Enfin, il établit le rapport annuel d'activité médicale de l'établissement, lequel retrace notamment les modalités de prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance des résidents.

Le médecin coordonnateur est présent dans l'établissement les jeudis et vendredis.

Le Cadre de santé organise et contrôle au jour le jour le travail des infirmières et des aides soignantes et assure l'encadrement des agents hôteliers. Il met en œuvre le projet de soin de l'établissement en garantissant le respect des bonnes pratiques gériatriques. Il assure le suivi du dossier de soins en collaboration avec le médecin coordonateur et les infirmières (évaluation de la dépendance, suivi des hospitalisations, coordinations des intervenants libéraux, etc...). Garantissant la place du résident dans l'institution, il veille à la qualité de l'accompagnement médical en organisant des prises en charge prenant en compte la personne dans sa globalité. Il est l'interlocuteur privilégié des familles dans le domaine du soin et assure le relais entre les médecins traitants, les résidents et leurs familles.



Outre son travail dans le domaine spécifique du soin, il assure la responsabilité de l'hygiène des locaux. Dans ce cadre, il établit le planning des Agents de Services Hôtelier et organise leur travail. En collaboration avec le Directeur, il gère les commandes de fournitures médicales et hôtelières.

Il anime les réunions d'équipes pluridisciplinaires et participe à l'examen des demandes d'admissions.

La psychologue va à la rencontre de chaque nouveau résident et propose une aide à l'adaptation au nouveau lieu de vie. Elle garantit à chaque résident la plus grande autonomie psychique possible dans le respect de ses choix et de ses attentes. Elle est à l'écoute du mal-être face au vieillissement ou au handicap et soutient le résident à chaque fois que cela est nécessaire. Au moment des



admissions, elle accompagne les familles qui le souhaite pour permettre une intégration optimale. Elle peut établir une médiation entre les familles et l'institution afin de faciliter les échanges. Travaillant en collaboration avec les autres membres du personnel, elle permet un travail de réflexion sur les problèmes quotidiens. La psychologue est présente tous les jeudis dans l'établissement.

- Médecins traitants

Individuellement, chaque résident désigne le médecin libéral qu'il choisi pour assurer sa surveillance et son suivi médical.

Les trois médecins libéraux installés sur Catus interviennent régulièrement dans la Résidence :

Le Docteur Odile ANGOT – Tél : 05.65.21.27.36

Le Docteur Jean François BARTHELEMY – Tél : 05.65.22.79.48

Le Docteur Elise FAVRE-BONVIN - Tél : 05.65.21.20.27

Le médecin traitant choisi par le résident doit être signataire du contrat de coordination des soins proposé par l'établissement et conforme au contrat-type fixé par l'arrêté du 10 décembre 2010.

La liste des médecins libéraux signataires du contrat de coordination des soins est soumise à chaque résident au moment des formalités d'admission. Au cas où le résident souhaiterait choisir un médecin traitant ne figurant pas sur cette liste, l'établissement s'engage à proposer au praticien la signature d'un contrat de coordination des soins lui permettant s'il l'accepte d'intervenir dans la structure.

- Soins et Hygiène

- Les infirmières

Les infirmières effectuent les soins techniques sur prescriptions médicales, assure la distribution et la prise des médicaments, ainsi que l'hygiène du matériel de soin. Elles aident aux toilettes, à la prise du repas, et accompagnent les résidents au coucher. Les infirmières se tiennent à la disposition des résidents et des familles pour tout problème médical ou renseignements.



- Aides soignants de nuit

Les aides soignants de nuit ont un rôle très important de part leur présence auprès des résidents dont ils assurent la sécurité. Ils sont à l'écoute et disponibles pour un temps d'échange. Ils participent au coucher, et assurent la continuité des soins d'hygiène et de confort (distribution des médicaments, changes, rondes, réconfort...). Ils participent à l'entretien des lieux de vie afin que chacun puisse commencer sa journée dans un environnement agréable.

- Aides soignants de jour



Les aides soignants de jour réalisent les soins d'hygiène et de confort de la personne. Ils participent aux soins préventifs et curatifs. Ils sont à l'écoute du résident et de sa famille. Ils apportent des soins personnalisés à chaque résident. Ils participent à l'élaboration des projets de vie et de soin de l'établissement et les mettent en application. Ils aident au lever des résidents, les accompagnent lors de la toilette et de

l'habillage. Ils sont garants de leur sécurité et de leur bien être tout au long de la journée. Ils s'investissent dans l'animation, soit au travers d'activité, soit en les accompagnants pour des promenades. Ils participent au service et à la prise des repas et des collations, Le soir venu, ils assurent le coucher des résidents et les préparent pour la nuit.



Ils recueillent et transmettent toutes informations relatives aux résidents et à sa famille et assurent un accompagnement en fin de vie. Ils ont un rôle à la fois médical et social. Ils travaillent en coordination avec les infirmières.

- Agents de service hôtelier équipe de jour

Les agents de service hôtelier de jour assurent au quotidien l'hygiène des locaux, du mobilier et du matériel avec des moyens et des techniques adaptés, ainsi que l'entretien du linge. Au moment des repas ils aident les résidents à s'installer au restaurant et assurent un service personnalisé. Tout au long de la journée ils observent et transmettent à l'équipe pluridisciplinaire des informations destinées à l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies.



- Agents de service hôtelier équipe de nuit

Les agents de service hôtelier de nuit participent au coucher des résidents en binôme avec les aides soignants. Ils effectuent le ménage des lieux communs, participent au nettoyage du linge et assurent la préparation des petits déjeuners.

- Restauration

- Référente Cuisine-Restaurant

La référente cuisine-restaurant gère les commandes des repas en tenant compte des régimes spécifiques et des goûts de chacun. Elle est garante du suivi et de la mise en application des normes d'hygiène HACCP. Dès sa prise de poste, la cuisinière s'affaire à la préparation des assiettes en apportant un soin particulier à leur présentation. En binôme avec l'animatrice elle réalise des ateliers cuisine une fois par semaine.



Admission en établissement

La demande d'admission se fait sur la base d'un questionnaire médical et d'une fiche de renseignements recensant les habitudes de vie, désirs, et histoire de la personne. Lors du dépôt du dossier, une rencontre est organisée entre le demandeur, la famille, et l'établissement. Elle s'accompagne d'une visite des locaux. A l'issue de cette rencontre, les parties décident ou non d'une inscription sur la liste d'attente.

Lorsqu'une place est disponible, chaque demande est étudiée en équipe pluridisciplinaire (directeur, médecin coordonateur, psychologue, animatrice et infirmier référent). La décision d'admission s'effectue sur la base de plusieurs critères (capacité de l'établissement à garantir une prise en charge adaptée, urgence sociale, état de santé, origine géographique et proximité familiale, etc...).

La décision d'admission est notifiée par courrier. Le dossier d'admission peut alors être constitué.

- **Contenu du dossier d'admission**

- Photocopie du livret de famille
- Carte vitale accompagnée de l'attestation d'ouverture des droits
- Carte de mutuelle
- Dossier médical rempli et actualisé
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Titres de pension ou attestations des montants de retraite
- S'il y a lieu, un extrait du jugement de mise sous protection juridique
- Photo d'identité
- Coordonnées de la personne à prévenir en cas de besoin
- Attestation d'assurance pour justifier de la souscription d'un contrat garantissant le résident des risques de dommages causés.
- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement

Tarifs

Le prix de journée acquitté par le résident se compose de deux tarifs arrêtés par le Conseil Général du LOT et calculé de façon à couvrir les charges de l'établissement. Il comprend :

Le Tarif Hébergement :

- Place en chambre individuelle : 51.06 €
- Place en chambre double : 48.51 €

Le tarif hébergement comprend les frais d'hébergement et de restauration, les frais d'entretien des locaux et du linge. Il finance les charges générales de fonctionnement et d'investissement du secteur hôtelier, ainsi que les charges afférentes à l'administration générale et à l'animation.

Restent à la charge des résidents, les frais personnels tels que le nécessaire de toilette, le coiffeur, le téléphone, le pédicure...

Le tarif Dépendance :

- GIR 5 & 6 : 4.14 €
- GIR 3 & 4 : 9.73 €
- GIR 1 & 2 : 15.34 €

Le tarif dépendance couvre les frais (personnel, fournitures, etc...) générés par la prise en charge de la dépendance au sein de l'établissement. Il est établi par GIR (Groupes Iso Ressources). Ceux-ci donnent une mesure à la dépendance des personnes et sont appréciés par le médecin coordonnateur en concertation avec le médecin traitant et l'équipe de soins.

A l'exception du ticket modérateur (correspondant aux GIR 5 & 6) restant à la charge du résident, et sauf dépassement d'un plafond de ressources, le tarif dépendance est financé par le Conseil Général du Lot au travers de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) versée directement à l'établissement. Pour bénéficier de cette prise en charge, les résidents issus d'un autre département doivent déposer une demande d'allocation auprès des services de leur département d'origine, lequel vérifie que les conditions d'attribution sont réunies.

- **Conditions de facturation**

La facturation est établie en fin de mois. Le règlement doit avoir lieu dans les dix jours suivant réception de la facture, par chèque établi à l'ordre du Trésor Public et adressé directement au Centre des Finances Publiques de CATUS.

Prestations et services

- **Hébergement**

Composé de bâtiments neufs ou entièrement rénovés, l'établissement est situé dans le village de CATUS, dans un cadre de verdure très agréable, et à proximité immédiate des différents commerces et services.



Protégé par un portail d'accès avec digicode, il offre un lieu de vie calme et apaisant. Un chemin piétonnier goudronné permet d'en faire le tour et de se promener à l'extérieur en toute sécurité.

- **Services extérieurs**

L'accès aux services extérieurs est possible pour tous. En cas de besoin, l'animatrice, l'infirmière, ou une aide soignante accompagne les personnes à mobilité réduite.



La Maison médicale



La Boulangerie



La Poste



La banque



La Librairie



La Pharmacie



L'épicerie



Le salon de coiffure

Les rendez-vous chez le coiffeur sont gérés soit par le résident lui-même s'il est autonome, soit par la famille ou par l'animatrice. Les rendez-vous médicaux et paramédicaux (Médecin traitant, Orthophoniste, Pédiacre, etc...) sont gérés par l'infirmière.

- **Accueil**

L'accueil est assuré par la secrétaire-comptable, qui accueille et renseigne les familles et les visiteurs.

Le secrétariat est ouvert :

Du : Lundi au vendredi
De : 9h00-12h00 / 13h00-17h00
Tel : 05.65.21.20.60
Fax : 05.65.21.34.38
Email : accueil@ehpad-catus.com

En dehors de ces heures d'ouverture, l'établissement est joignable jour et nuit par téléphone.

- **Courrier**

Le courrier est relevé directement à la poste par la secrétaire, il est distribué tous les jours aux résidents, aux alentours de 10 heures, par l'animatrice, laquelle peut en assurer la lecture aux personnes mal voyantes.

Le départ du courrier est également assuré tous les jours ouvrables. Les résidents souhaitant envoyer un courrier, le déposent dans la boîte aux lettres située dans le sas d'entrée. Celui-ci est relevé le matin à 9 heures et les plis déposés à la Poste.

Le Directeur peut être mandaté pour aller retirer vos lettres ou colis reçus en recommandé avec accusé de réception.



- **Visites**

Le résident peut recevoir de la visite de 9h00 à 20h30. Toutefois, il est demandé aux visiteurs, dans la mesure du possible et pour ne pas perturber le service du ménage, des repas, et des soins, de venir à la résidence de préférence l'après-midi.

- **Sorties**

Sauf avis médical contraire, le résident est libre de sortir de l'établissement. Il lui est toutefois demandé d'en avvertir la secrétaire ou un membre du personnel en précisant son heure probable de retour.

Des balades dans le village sont proposées en compagnie du personnel pour les résidents moins autonomes.

Lorsque le résident est convié à une sortie il convient d'en informer à l'avance le personnel afin qu'il puisse l'aider à être prêt à une heure convenue.

- **Le culte**

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Une messe est proposée chaque vendredi à 16h45 dans la salle d'animation.



- **Salle de séjour**

Ce lieu est meublé de fauteuils, de sièges confortables, et équipé d'une télévision à grand écran plat. La salle de séjour permet de se reposer, de passer un moment de détente, de se rencontrer et de discuter, de se divertir, de maintenir le lien social.



- **Restauration**

L'établissement dispose d'une vraie salle de restaurant agencée avec goût. Les repas sont servis sur des tables nappées. Les plats font l'objet d'une préparation soignée et sont servis à l'assiette, dans une vaisselle de qualité. Le personnel de service se mobilise pour faire du repas un véritable moment de convivialité et pour donner aux résidents tous les atouts d'une nutrition optimum.



Le petit déjeuner est servi en chambre, le déjeuner et le dîner sont servis au restaurant.

Les repas sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner : 7h30

Déjeuner : 12h00

Dîner : 18h30



Les repas sont livrés chaque jour par la cuisine centrale du Grand Cahors, puis apprêtés et remis en températures par nos soins. Les menus sont affichés chaque jour. Les remarques et suggestions faites par les résidents sur la qualité des repas et du service sont consignées dans un cahier de cuisine et permettent à l'établissement d'être au plus près des désirs et des besoins de chacun en matière de restauration.



- **Chambres**

L'établissement possède 5 chambres doubles et 36 chambres individuelles. Les résidents peuvent selon leur choix et en fonction des disponibilités être accueillis soit en chambres individuelles soit en chambres doubles.



La plupart des chambres sont situées en rez-de-chaussée et disposent chacune d'une sortie privative sur le parc de la résidence. Lorsqu'elles sont à l'étage, elles bénéficient d'une grande baie vitrée et sont desservies par un ascenseur.

Chaque chambre possède son lit médicalisé et dispose d'un placard avec un côté penderie et un côté étagères. L'ameublement complémentaire est laissé au choix du résident, lequel est ainsi libre d'arranger comme il l'entend son lieu de vie en apportant son propre mobilier. L'agent technique de l'établissement propose son aide pour l'aménagement et se charge de fixer la décoration murale.

Au niveau des équipements, la chambre comprend une prise téléphonique, une prise d'antenne tv, deux sonnettes d'urgence (une dans la chambre, une autre dans la salle d'eau), une ou plusieurs prises électriques.

Spacieuses, les chambres possèdent leur propre salle de bain. Celles-ci sont équipées d'un espace douche sans rebord et d'un WC.

Des barres d'appui en forme de L sont placées à côté des WC et dans la douche. Un siège de douche est mis à disposition.



- **Le linge**

L'entretien du linge est compris dans le tarif hébergement. Il est assuré à la fois par un prestataire extérieur et par les agents de service hôtelier de l'établissement. Afin d'éviter de perdre des effets, le linge doit être marqué au nom du résident.

- **Ascenseur**

L'établissement dispose d'un ascenseur qui assure les transferts entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage. Il combine annonce visuelle et sonore et possède des barres d'appui.

Il est spacieux, éclairé, les touches sont contrastées, accessibles. Le numéro de l'étage est inscrit en relief et en braille.



- **Salle d'animation**



Salle d'animation



Bibliothèque

Dans cette salle différentes activités sont proposées par l'animatrice chaque après-midi. Des jeux divers et une bibliothèque sont à la disposition des résidents.

- **Sécurité**

Les sonnettes d'appel (téléalarme) sont reliées 24h/24 au personnel de l'établissement par l'intermédiaire d'un téléphone pour les infirmières et les aides-soignants et d'un bipleur pour les agents de services hôtelier. Ce dispositif permet au résident d'appeler le personnel lors d'une demande.

L'établissement dispose d'un Système Sécurité Incendie performant : détecteurs de fumée, alarmes, portes coupe-feu, extincteurs, bloc sécurité et plans d'évacuation. Ces équipements sont régulièrement contrôlés par des organismes certifiés.

Le personnel est régulièrement formé pour intervenir efficacement en cas de problème. Des exercices d'alarme incendie sont fréquemment organisés par l'agent technique, lequel apporte à l'établissement sa compétence de sapeur pompier volontaire.

Au sein de chaque équipe, un membre du personnel possède le diplôme de sauveteur secouriste.

Un groupe électrogène est là pour palier à toute défaillance électrique.

Enfin, l'établissement a mis en place de nombreux protocoles et dispositifs permettant garantir une sécurité maximum au niveau des risques infectieux et alimentaires.

Partenaires

Administration :

- Organismes de tutelles : ARS et Conseil Général du Lot
- Assistantes sociales (Demande d'admission et demande d'aide sociale)

Soins médicaux :

- Pharmacie de Catus
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Ambulances Cap Vital et Vitrine médicale
- La Maison Médicale de Catus
- Laboratoires analyse médicale de Cahors : Bio 3 et Biofusion
- ASP / ICARE de Cahors (Réseaux de soins palliatifs, pour accompagner des personnes en fin de vie, des familles et proches)
- Equipe mobiles de gériatrie et psychiatrie
- Cabinet infirmiers de Catus et médecins traitants de Catus et des environs
- Partenaires libéraux de santé

Hôtelier :

- Le Foyer Lamouroux (Linge)
- Entreprise Lafage (Produits d'entretien et hygiène)

Entretien-sécurité :

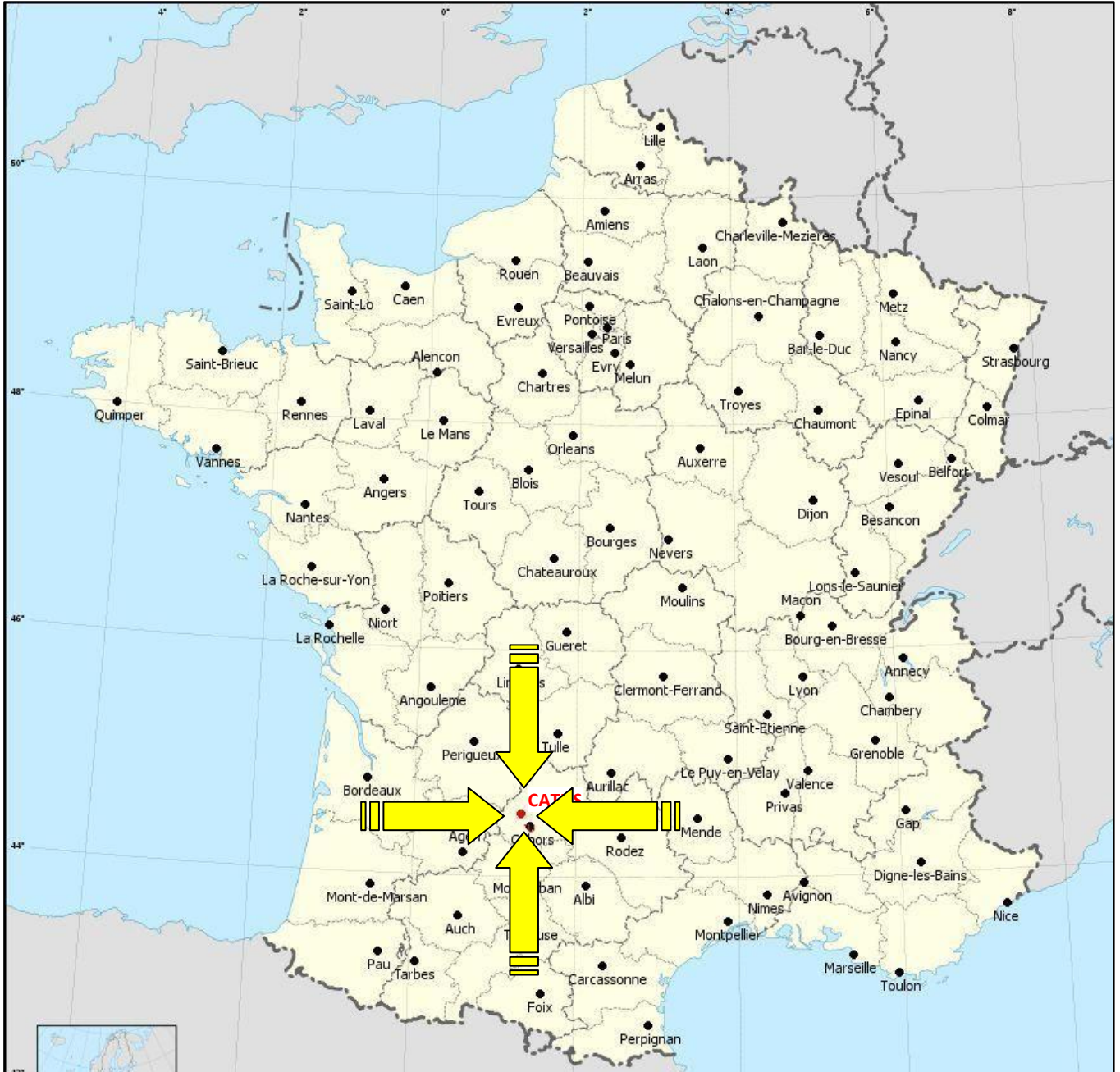
- Noé sécurité (Extincteurs)
- Otis (Ascenseurs)
- Siemens (Système Sécurité Incendie)

- Socotec (Electricité, sécurité, environnement)

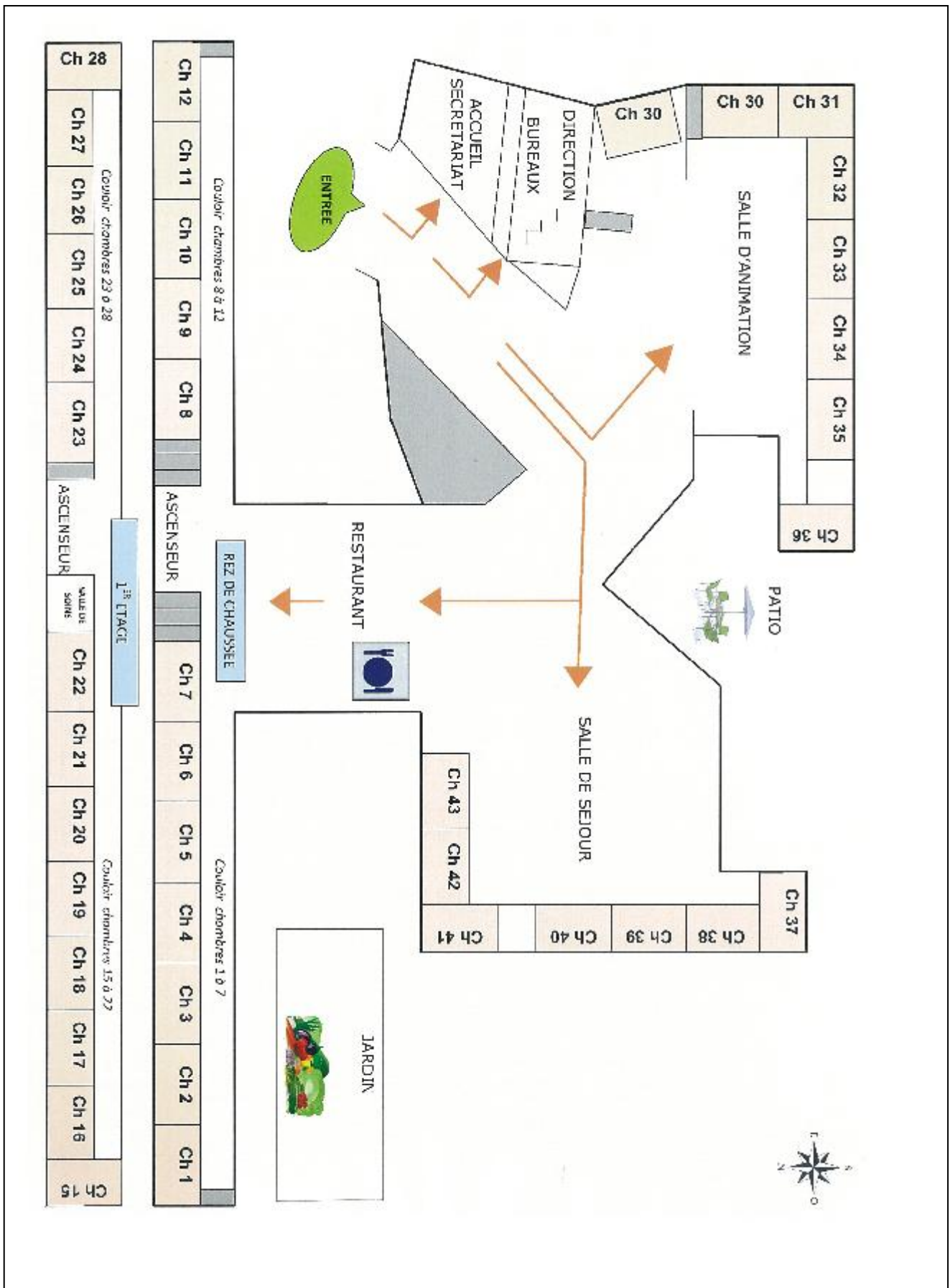
Restauration :

- Cuisine centrale du Grand Cahors (Desserts, entrée et épicerie)
- Hôpital de Cahors (Plat central (chaud))

Carte de localisation et Plan de l'établissement



Plan de l'établissement



MES NOTES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toute l'équipe de la Résidence Saint Astier
vous souhaite la bienvenue



Et vous remercies de la confiance que vous lui témoignez.